



## **POUR UN SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE DE QUALITÉ**

Adresse postale : chez Didier Le Reste, 5 rue Paul Dukas  
75012 Paris

Courriel : [convergence.rail@hotmail.fr](mailto:convergence.rail@hotmail.fr)

Tél. (Didier Le Reste, président) : 06 08 03 91 82

Blog : <http://www.convergence-nationale-rail.fr/>

### **MOBILISATIONS DU 4 JUIN 2019 !**

## **CONVERGENCES D'INTERETS ET CONVERGENCES D'ACTIONS !**

Mardi 4 juin 2019, malgré les difficultés de transports, **plus de 400 personnes issues de 80 comités et collectifs d'usagers adhérents** à la convergence nationale rail (CNR) se sont rassemblées de 11H à 12H30 devant le siège de la SNCF à St Denis (93).

Cette initiative, co-organisée par la CNR et la Fédération CGT des cheminots (adhérente à la CNR) s'inscrivait dans la journée nationale de mobilisation des cheminots et des usagers portant la défense, la promotion et le développement d'un Service Public de qualité.

Le rassemblement du matin a été dynamique, revendicatif, coloré comme l'a été la grande manifestation parisienne de l'après-midi.

**À sa demande, une délégation de la CNR a été reçue par le secrétaire général de la SNCF, Monsieur Stéphane VOLANT.**

La délégation était composée de **Jean-Louis Dalibert**, Président du collectif SOS Gares (Gares de Sotteville, Oissel, St Etienne du Rouvray...) de **Patrick Bacot**, Président de l'ALF-association pour le maintien et le développement de la ligne ferroviaire Carcassonne-Quillan, de **Pascal Lopez**, Président de l'ADLF Nancy-Merrey, **Thierry Nier** secrétaire général adjoint de la fédération CGT des cheminots et de **Didier Le Reste**, Président de la CNR.

La délégation a rappelé d'entrée le cadre de cette initiative, en insistant sur la dimension « consistance du service public ferroviaire en territoire » qui est sérieusement mise à mal, depuis entre autres l'adoption de la réforme contestable et contestée du ferroviaire en 2018.

**En appui des très nombreuses pétitions émanant des comités et collectifs d'usagers (12 748 signatures...)** qui ont été remises à la direction de la SNCF, la délégation a rappelé en les dénonçant les fermetures de gares, de guichets, de boutiques (900 postes de vente supprimés en 9 mois), la suppression d'arrêts de trains et de relations ferroviaires, la diminution du nombre de cheminots, la quasi disparition des trains de nuit, l'arrêt annoncé de l'auto-train en fin d'année, ainsi que celui reporté grâce aux mobilisations pluralistes, du dernier train journalier de fruits et légumes PERPIGNAN-RUNGIS qui n'est pas sauvé pour autant. Un accent a été mis sur ce que l'on qualifie de « racket » à savoir que le voyageur de bonne foi n'ayant pas pu obtenir un titre de transport du fait des carences de

la SNCF (gares, guichets fermés, automates de vente absents ou hors-service...) se voit sanctionner dans le train avec un tarif majoré.

**À tour de rôle les représentants de la délégation ont mis en exergue des situations inacceptables vécues en territoires** qui contrastent avec les satisfécits affichés par les dirigeants de la SNCF. Il en est ainsi de la fermeture unilatérale de boutiques et de guichets alors qu'ils présentaient un chiffre d'affaires tout à fait correct.

L'exemple le plus significatif de cette politique qui vise à dissuader les gens à venir acheter un titre de transport dans les gares est bien celui de la gare de CARCASSONNE. Les guichets y sont fermés alors que 850 000 voyageurs transitent dans cette gare!?

La délégation, après avoir rappelé ses exigences, a donc fortement insisté pour que les situations évoquées au travers plusieurs problématiques qui touchent à la qualité du Service Public soient revues !

**Monsieur Volant** a souhaité d'entrée indiquer qu'il avait mandat du COMEX (comité exécutif) de la SNCF pour recevoir la CNR, reconnaissant au passage son existence et son utilité. Il a globalement défendu les politiques de l'entreprise, sous l'autorité du gouvernement, avec quand même quelques nuances, sur le tarif majoré imposé dans les trains et les critères retenus pour fermer des guichets.

Suite à interpellation, il a tenu à souligner que la SNCF adapte ses stratégies (contraction de l'offre, avenir des lignes « secondaires », investissement dans la maintenance...) en fonction du niveau de la contribution financière de l'État.

**Il s'est engagé à dispatcher les pétitions dans les activités concernées et dans les régions pour qu'elles soient traitées. Il a demandé à disposer des coordonnées des correspondants territoriaux de la CNR aux fins de faciliter les contacts avec les directions locales.**

La journée du 4 juin a ainsi été réussie. Cela doit nous encourager à créer des initiatives publiques autour de la pétition nationale de la CNR, en interpellant par exemple les Préfectures de Régions, les Directions SNCF et les décideurs politiques.

Afin d'élever le rapport de force, gage d'efficacité, la CNR invite ses collectifs, comités, associations, adhérents, pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait, à **rejoindre les comités de vigilance citoyenne pour la défense du Service Public ferroviaire impulsés en territoires par les organisations de la CGT des cheminots.**

Paris, le 5 juin 2019